

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les conventions et engagements réglementés

ITS GROUP

Société anonyme
au capital de 3 924 322,50 €
42, rue de Bellevue
92100 Boulogne Billancourt

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Grant Thornton Commissaire aux Comptes

100, rue de Courcelles
75017 Paris - France

Victoire Audit et Conseil Commissaire aux Comptes

2, place de la Loi
78000 Versailles - France

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

ITS GROUP

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Bail commercial avec la société 42 Bellevue

Personnes concernées :

Jean Michel Bénard, Président du Conseil d'Administration,

Philippe Sauvé, Directeur Général Délégué,

Nature et objet : Location d'un ensemble immobilier.

Modalités : Le Conseil d'Administration 10 juillet 2014 a autorisé la conclusion d'un bail entre votre société et la société 42 Bellevue concernant un ensemble immobilier situé au 42 rue de Bellevue à Boulogne Billancourt d'une superficie de 4.461m² dont 3.968 m² de bureaux.

Le loyer annuel de l'ensemble s'élève à 1.650.000 euros dans le cadre d'un seul bail commercial, d'une durée ferme de neuf ans contracté au nom de ITS Group qui réparti ensuite les quotes-parts de coûts à ses filiales par le biais de contrats de domiciliation.

Une franchise de six (6) mois de loyer a été accordée pour permettre à ITS Group de réaliser des travaux de rénovation des bâtiments.

La société 42 Bellevue est détenue majoritairement par Messieurs Jean-Michel Bénard (Président) et Philippe Sauvé (Directeur Général).

Aucun loyer n'a été facturé au titre de l'exercice 2014 seul un dépôt de garantie équivalent à trois mois de loyer soit 412.410 € a été versé par votre société.

1.2 Convention de domiciliation avec la société IBELEM

Personnes concernées :

Jean Michel Bénard, Président du Conseil d'Administration,

Nature et objet : Location d'un ensemble immobilier

Modalités : Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014 a décidé d'autoriser une convention de domiciliation entre votre société et la société IBELEM afin de mettre à disposition de cette société un espace d'environ 314 m² ainsi que les services associés dans l'ensemble immobilier situé 42 rue Bellevue à Boulogne-Billancourt.

Ce contrat est conclu pour une première période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Il sera ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Chaque partie reste libre de résilier le contrat à tout moment à condition de respecter une période de préavis fixée à deux (2) mois.

Le domicilié, en contrepartie de la mise à disposition des locaux s'est engagé à verser au domiciliataire une redevance annuelle de 140 937 euros, hors taxes, hors charges et hors coûts des services généraux.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisé au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1 du code de commerce.

2.1 Régime de retraite supplémentaire

Il a été mis en place au sein de la société ITS GROUP un régime de retraite supplémentaire au profit des cadres ayant une position égale ou supérieure à la position 3.3 de la convention collective Syntec.

Les cotisations de ce contrat à cotisations définies s'élèvent à un montant correspondant à 15,30 % du plafond de la Sécurité Sociale.

Messieurs Jean Michel BENARD, Président Directeur Général et Philippe SAUVE, Directeur Général Délégué peuvent bénéficier de ce régime de retraite.

Un montant de 11.640 € a été constaté en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 Convention de prestations avec la société IBELEM

Il a été conclu un contrat de prestations entre ITS GROUP (le prestataire) et la société IBELEM (le bénéficiaire) afin de mettre à disposition les ressources dont ce dernier a besoin dans le cadre de son activité professionnelle et dont le prestataire dispose. Ces ressources sont principalement constituées de frais et moyens généraux, de prestations de direction générale, financières et administratives. Un avenant complémentaire du 29 mars 2013 intègre la domiciliation de l'établissement secondaire d'IBELEM à Nantes dans les locaux d'ITS GROUP à compter du 1^{er} mai 2013.


Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois. Les conditions financières pour l'année 2014 ont été fixées par un avenant du 20 décembre 2013.

Le montant total des facturations de l'exercice 2014 s'élève à 66.948 €. (H.T.).

Paris et Versailles, le 11 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Victoire Audit et Conseil



Thierry Thibaut de Ménonville
Associé